



CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 23-150 – 27 juin 2023

Finances locales

Divers

Membres en exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 18

Pouvoirs : 6

Votants : 24

Présents :

Dominique DELAMARRE – Philippe SALAÛN – Mathieu LUCAS MOUNIER – Isabelle LEBOURDAIS – Jean-Philippe MEHU – Hermine TOFFOLETTI – Jean LEMOINE – Jean-Marc JOUMIER – Pascale THEZE – Sandrine THURET – Matthieu CHANEL (de la délibération n° 23-140 à 23-155) – Julien DUBOIS – Thierry PRESSARD – Michèle MOTEL – Patrick JUMEL – Audrey GROSHENY – Patricia AUGUIN – Quentin PILLET

Excusés :

Laurence BIENNE – Anne GADBY – Joël SIELLER – Nadine JOUAULT – Françoise LEBRUN – Cédric BINET – Matthieu CHANEL (de la délibération n° 23-137 à 23-139) – Sylvie LE LAY – François CHARMETEAU – Bruno MARGOTTIN

Absentes :

Catherine CHERIF – Hélène LE BARS

Pouvoirs :

Laurence BIENNE à Julien DUBOIS – Anne GADBY à Isabelle LEBOURDAIS – Joël SIELLER à Jean LEMOINE – Cédric BINET à Jean-Philippe MEHU – François CHARMETEAU à Philippe SALAÛN – Bruno MARGOTTIN à Michèle MOTEL

Secrétaire de séance :

Hermine TOFFOLETTI

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELAMARRE, Maire, après avoir été convoqué le vingt juin deux mille vingt-trois, conformément aux articles L 2121-7, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Modernisation de l'éclairage public – Validation du programme de travaux 2023

Dans le cadre du programme de modernisation de l'éclairage public, il convient de valider le programme de travaux 2023 et son plan de financement.

Ce programme porte sur le remplacement des matériels suivants :

- Rue du Championnat
- Rue du Général Leclerc (du rond-point d'HYPER U à la Gendarmerie)
- Rue du Commandant Charcot (au niveau de la Mairie)
- Rue du 11 novembre
- Parking rue du Général Leclerc (à l'arrière des notaires)
- Rue Théodore Botrel (de la place Saint-Martin au PMU de la rue de Fagues)

Le plan de financement des travaux est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
DESIGNATION	MONTANT HT	DESIGNATION	MONTANT HT
Travaux	24 996,77 €	Subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) Autofinancement	15 000,00 € 9 996,77 €
Total	24 996,77 €	Total	24 996,77 €

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances – Budgets, réunie le 19 juin 2023,

Etant entendu l'exposé de Jean-Philippe MÉHU,

Il est proposé :

- 1°) D'approuver le programme de modernisation de l'éclairage public
- 2°) D'approuver son plan de financement

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à l'unanimité.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

**POUR AMPLIATION
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

compte tenu de la

-Réception en Préfecture le 04/07/2023

-Publication en ligne le 06/07/2023


-Notification le

Le Maire,

Dominique DELAMARRE

Hermine TOFFOLETTI

Dominique DELAMARRE



CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ

Les voies de recours	Les délais
Devant le Maire . <i>Le recours gracieux</i>	Si le <i>recours gracieux</i> est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.
Devant le Tribunal Administratif . <i>Le recours contentieux</i>	Le <i>recours contentieux</i> doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr .